

GAZIFÈRE INC.

FERMETURE DES LIVRES 2013

Rapport annuel

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2013

Original : 2014-04-17

GI-10
Document 1
Page 1 de 10
Requête 3884-2014

TABLE DES MATIÈRES

1.0	MARCHÉ RÉSIDENTIEL	3
1.1	Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (pompe de douche, brise-jet et isolant)	3
1.2	Thermostat programmable (volet achat, location et communautaire)	4
1.3	Fenêtres Energy Star	4
2.0	MARCHÉ SOCIOCOMMUNAUTAIRE	5
2.1	Récupérateur de chaleur des eaux de douche et Aide financière à la rénovation — Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire et Thermostats programmables (volet communautaire) ..	5
2.2	Aide financière à la rénovation - Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire	6
3.0	MARCHÉ AFFAIRES	6
3.1	Appui aux initiatives volets Optimisation énergétiques des bâtiments et Aide à l'implantation	6
3.2	Chaudière à efficacité intermédiaire et chaudière à condensation (location et achat)	7
3.3	Chauffe-eau à condensation	7
3.4	Étude de faisabilité	8
3.5	Unité de chauffage infrarouge	8
3.6	Hotte à débit variable.....	9
3.7	Thermostat programmable	9
4.0	BUDGET	9

INTRODUCTION

Le présent document fournit la justification des écarts importants entre les prévisions et les résultats obtenus dans les programmes du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2013 de Gazifère. La pièce GI-10, document 1.1 présente les résultats obtenus en termes de participation, d'économies d'énergie et de budget. La pièce GI-10, document 1.3 présente le TCTR basé sur les prévisions initiales de Gazifère et le compare au TCTR calculé selon les résultats réels et finaux.

Pour l'ensemble des programmes du PGEÉ 2013, Gazifère a atteint dans une proportion de 178 % l'objectif d'économies d'énergie. Dans son ensemble, le taux de participation a été réalisé à 126 %. Quant au budget, il affiche un écart de 37 %, écart principalement attribuable au dépassement des objectifs d'économies de gaz naturel dans les marchés visés par le PGEÉ.

1.0 MARCHÉ RÉSIDENTIEL

1.1 Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (pompe de douche, brise-jet et isolant)

Pour les trois volets de ce programme, le taux de participation a été atteint à 131 % occasionnant un dépassement de budget du même ordre. En 2013, le programme aura permis à 576 clients d'obtenir des produits leur permettant de réduire leur consommation d'eau chaude.

Le dépassement des objectifs semble attribuable à l'effet de l'annonce de l'abandon du programme au 31 décembre 2013. En effet, dans le cadre de son PGEÉ 2014 (Dossier R-3840-2013, pièce GI-28, document 1, page 13), Gazifère a proposé l'abandon de ce programme, proposition qui a été approuvée par la Régie dans sa décision D-2013-191 (page 33). Considérant cet élément, Gazifère a redoublé d'efforts promotionnels afin d'aller recueillir, avant la date butoir, un maximum de participants.

Parmi les efforts entrepris au cours de cette dernière année d'existence du programme, notons la parution à l'automne 2013 d'une publicité dans *l'Info Gaz Édition spéciale Efficacité énergétique* qui, à elle seule, aura eu pour effet d'attirer plus de 413 participants au cours des quatre derniers mois de l'année.

Conformément à la décision D-2013-191 de la Régie, page 33, le programme **Trousse de produits économiseurs d'eau chaude** a pris fin au 31 décembre 2013 et ce, sur une note positive. Gazifère est ravie d'avoir encouragé sa

clientèle à réduire sa consommation d'eau chaude en utilisant des produits plus efficaces et ce, pendant douze ans, soit depuis 2001.

1.2 Thermostat programmable (volet achat, location et communautaire)

Le volet achat de ce programme affiche un dépassement des objectifs de participation, d'économies d'énergie et du budget de l'ordre de 31 %. Cet écart s'explique par l'augmentation des entretiens d'appareil de chauffage effectués par l'entrepreneur en service de Gazifère. Rappelons que l'entrepreneur réitère l'offre du thermostat programmable de Gazifère lors de la prise de rendez-vous pour ce type de service.

Quant au volet location, les résultats sont très similaires aux projections effectuées, soit un taux de 105 % en termes de participation, d'économies et de budget.

L'offre de Gazifère pour l'installation d'un thermostat programmable à 44 \$ a pris fin le 31 décembre dernier conformément à la décision D-2013-191 (page 33) de la Régie. Gazifère est très satisfaite des résultats obtenus depuis l'introduction de cette mesure dans son PGEÉ.

Quant au volet communautaire, Gazifère n'a pas atteint les objectifs visés en 2013. Seulement un des trois clients anticipés a bénéficié de l'installation d'un thermostat programmable gratuitement dans le cadre du deuxième volet du programme Éconologis offert par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du Québec. Le BEIE a cessé d'offrir ce programme dans la région de l'Outaouais depuis l'automne 2013.

1.3 Fenêtres Energy Star

Pour ce programme, Gazifère a obtenu un taux de participation de 417 % (soit 125 participants au lieu de 30) occasionnant ainsi un dépassement de 1 074 % du budget alloué. Il est à noter que la moyenne d'aide financière allouée pour ce programme est d'environ 352 \$. Il s'agit d'un montant supérieur à celui prévu selon le cas-type, soit 125 \$. Considérant le fait que l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme est de 5 \$ par pied carré, il est juste d'expliquer le dépassement du montant d'aide financière prévu dans le cas-type par le fait que les participants ont remplacé un plus grand nombre de pieds carrés de fenêtres ou de portes-fenêtres qu'anticipé initialement.

Lors de l'établissement de ses projections en 2013, les résultats partiels de 2012 démontraient que seulement 10 participants avaient adhéré à ce programme. Ce

n'est qu'au courant des mois de juillet à décembre 2012 que le succès de ce programme s'est fait sentir. Conséquemment, avec l'absence de données historiques au moment de l'établissement des prévisions, Gazifère n'aurait pu prévoir un tel succès en 2013. Or, il semble que le potentiel soit beaucoup plus important qu'anticipé puisque plus de 11 000 m³ ont été économisés en 2013 grâce à ce programme. Ce résultat est plus que satisfaisant et confirme l'appréciation du programme par la clientèle.

1.4 Système Combo

En 2013, le taux de participation et le budget pour ce programme ont tous deux été atteints dans une proportion de 313 %, représentant 47 participants et 23 500 \$ d'aides financières. Plus de 22 000 m³ ont été économisés correspondant à 365 % de l'objectif initial, soit un dépassement attribuable au taux de participation et à la méthode de calcul des économies telle que définie par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (page 32).

Gazifère attribue le succès de ce programme à la promotion de cette nouvelle technologie auprès des constructeurs d'habitation de la région. Plusieurs constructeurs ont reconnu les nombreux avantages que procure le système combo et ont démontré un grand intérêt envers cette technologie dans la construction de maisons en rangée et de semi-détachés qui représentent, en 2013, 22 % du marché de la nouvelle construction en Outaouais.

Gazifère est fière des résultats obtenus pour ce programme et croit avoir ciblé une clientèle spécifique qui bénéficie de tous les avantages qu'offre cet appareil, incluant l'efficacité énergétique.

2.0 MARCHÉ SOCIOCOMMUNAUTAIRE

2.1 Récupérateur de chaleur des eaux de douche et Aide financière à la rénovation — Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire et Thermostats programmables (volet communautaire)

En 2013, aucun participant ne s'est prévalu de l'offre de Gazifère. Par conséquent, aucune économie d'énergie ou aide financière n'a été comptabilisée pour ce programme.

Bien qu'insatisfaisant, il s'agit d'un résultat peu étonnant considérant que Gazifère a proposé, à la suite d'un exercice de consultation, la révision de l'aide

financière associée à ce programme dans le cadre de son PGEÉ 2014 (Dossier R-3840-2013, pièce GI-28, document 1, page 15). Cette proposition a été approuvée par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (page 34). Dans les circonstances, Gazifère est confiante de l'avenir de ce programme.

2.2 Aide financière à la rénovation - Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire

En 2013, aucun participant ne s'est prévalu de ce programme. Dans le cadre de son PGEÉ 2014 (Dossier R-3840-2013, pièce GI-28, document 1, page 15), Gazifère a proposé l'abandon de ce programme puisqu'il ne correspondait pas aux besoins de la clientèle ciblée et ne représentait aucun réel potentiel d'économie d'énergie. Cette proposition a été approuvée par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (pages 33 et 34).

3.0 MARCHÉ AFFAIRES

3.1 Appui aux initiatives volets Optimisation énergétique des bâtiments et Aide à l'implantation

En 2013, l'objectif de participation du volet *Optimisation énergétique des bâtiments* a été atteint à 75 % puisque 3 des 4 participants anticipés ont obtenu une aide financière de Gazifère. Les aides financières moyennes versées aux clients ont été supérieures au montant de 3 457 \$ utilisé aux fins du cas-type de Gazifère. Considérant le fait que l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme est de 0,25 \$ par mètre cube économisé, il est juste d'expliquer le dépassement du montant d'aide financière prévu dans le cas-type par le fait que les participants ont réalisé des mesures générant plus d'économies d'énergie qu'anticipé initialement. Dans les circonstances, bien que l'objectif de participation soit légèrement en deçà des prévisions, le budget affiche un dépassement de 34 %. Quant aux économies d'énergie, elles sont nettement supérieures aux prévisions principalement en raison de la participation d'un client qui, à lui seul, a généré des économies de plus de 147 000 m³, ce qui représente plus de neuf fois les économies unitaires fixées pour ce programme.

En 2013, aucun participant n'a été comptabilisé dans le cadre du volet *Aide à l'implantation* de ce programme **Appui aux initiatives**. Les participants au volet *Optimisation énergétique des bâtiments* n'ont implanté aucune mesure autre que celles touchant l'enveloppe thermique et la mécanique des bâtiments.

Consciente du potentiel d'économies d'énergie de ces programmes, Gazifère accorde une importance capitale à sa promotion et mise sur des échanges réguliers avec les firmes de génie actives dans la région de l'Outaouais. La notoriété du programme s'améliore grandement et il y a lieu de croire en sa prospérité.

3.2 Chaudière à efficacité intermédiaire et chaudière à condensation (location et achat)

Un seul participant s'est prévalu de l'aide financière dans le cadre du programme **Chaudière à efficacité intermédiaire**, ce qui représente 8 % de l'objectif de participation. Seulement 3 % du budget aura été utilisé considérant que le montant de l'aide financière remis au participant a été inférieur au montant prévu selon le cas-type du programme. L'appareil installé était plus petit et, par conséquent, avait un surcoût moins important que la moyenne de surcoût utilisée pour définir le cas-type. Les économies du programme se chiffrent à 5 % de l'objectif initial et elles ont été calculées conformément à la méthode de calcul définie par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (page 32).

Pour le programme de **Chaudière à condensation**, 17 participants ont été comptabilisés, ce qui représente un taux de participation de 213 %. Le budget pour ce programme affiche un résultat de 460 %. L'écart s'explique par le dépassement de l'objectif de participation de même que par le fait que les appareils installés étaient plus gros et, par conséquent, avaient des surcoûts plus importants que la moyenne de surcoût utilisée pour définir le cas-type du programme. Les économies du programme se chiffrent à 696 % de l'objectif initial, ce qui résulte d'un effet combiné du dépassement de l'objectif de participation et de la méthode de calcul définie par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (page 32).

Si on combine les résultats de participation des deux programmes, on obtient un taux de participation équivalent à 90 % (18 participants sur un objectif total de 20). Les projections d'installation de chaudières dans le marché commercial s'avèrent donc être somme toute assez justes malgré l'appréciation plus marquée de la clientèle pour des appareils plus efficaces à condensation.

3.3 Chauffe-eau à condensation

Plus du triple du nombre de participants prévus pour ce programme en 2013, se sont prévalus de l'aide financière offerte par ce programme. Gazifère affiche pour ce programme un taux de participation de 367 %. Il s'agit d'un résultat nettement supérieur aux données historiques et prévisions de Gazifère qui démontre une progression fulgurante depuis l'introduction de ce programme en 2010.

Le budget affiche un résultat de 564 %. L'écart s'explique par le dépassement de l'objectif de participation de même que par le fait que les appareils installés étaient plus gros et, par conséquent, avaient des surcoûts plus importants que la moyenne de surcoût utilisée pour définir le cas-type du programme. Les économies de ce programme se chiffrent à 299 % de l'objectif initial, ce qui provient d'un effet combiné du dépassement de l'objectif de participation et de la méthode de calcul telle que définie par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (page 32).

L'importante croissance du nombre de participants à ce programme s'explique principalement par la notoriété grandissante des offres destinées à la clientèle affaires de Gazifère, un avantage sur lequel l'entreprise entend bâtir au cours des prochaines années.

3.4 Étude de faisabilité

Seulement le quart des participants prévus en 2013 ont adhéré au programme **Étude de faisabilité**. Le budget octroyé pour ce programme a été utilisé dans la même proportion (25%) tandis que 1% des économies prévues ont été réalisées. Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-158, les économies réelles créditées à ce programme correspondent aux économies associées à la réalisation de mesures comportementales ou avec une période de recouvrement de l'investissement inférieure à un an et pour lesquelles Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation. En 2013, ces économies se chiffrent à 88 m³.

À la demande de Gazifère, la Régie a accepté de maintenir ce programme aux termes de la décision D-2013-191 (page 34) et ce, nonobstant le fait que peu d'économies d'énergie y soit associée. Gazifère demeure convaincue que ce programme représente une véritable opportunité pour sa clientèle qui désire identifier des mesures éligibles à d'autres programmes et, par conséquent, elle poursuit ses efforts pour promouvoir ce programme.

3.5 Unité de chauffage infrarouge

En 2013, un client a opté pour l'achat de trois unités de chauffage infrarouge ce qui représente 17 % de l'objectif initial de participation du programme. Quant au budget, il a été utilisé à 42 % considérant que les trois appareils admissibles avaient une capacité égale ou supérieure à 100 000 BTU, équivalant à une aide financière de 250 \$ par unité plutôt que de 100 \$, tel que prévu dans le cas-type de ce programme.

Les économies de ce programme se chiffrent à 61 % de l'objectif initial. Il s'agit d'un effet combiné du faible taux de participation et de la méthode de calcul telle que définie par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (page 32).

Dans le cadre du dossier R-3840-2013 (Phase II), à la pièce GI-18, document 1, page 8, Gazifère précisait qu'elle entendait poursuivre ses efforts en vue de promouvoir ce programme auprès des entreprises privées. À cet effet, une campagne promotionnelle a été menée à l'été 2013 sur les ondes de Rouge FM et NRJ. La distribution d'un encart promotionnel a également été effectuée auprès d'entreprises clés. En 2014, Gazifère tentera de créer une plus grande proximité avec les fournisseurs de ce type d'appareils afin d'améliorer la notoriété du programme qui est destiné à une clientèle bien spécifique (bâtiments à plafond élevé).

3.6 Hotte à débit variable

Malgré de nombreux efforts promotionnels, aucun participant n'a souscrit au programme **Hotte à débit variable** en 2013. Depuis son introduction en 2012, un seul client s'est prévalu de l'aide financière offerte. Par ailleurs, certains installateurs rencontrés ont indiqué que l'aide financière offerte actuellement est insuffisante et, par conséquent, dans son état actuel, le programme n'influence pas suffisamment la décision d'un client. Dans le cadre de son prochain PGEÉ, Gazifère entend examiner les possibilités qui s'offrent à elle pour améliorer le potentiel de ce programme.

3.7 Thermostat programmable

En 2013, aucun client n'a participé à ce programme. Il s'agit d'un résultat décevant, mais Gazifère s'y attendait puisqu'elle a proposé une révision des modalités de ce programme (Dossier R-3840-2013, pièce GI-28, document 1, page 18), proposition qui a été retenue par la Régie dans le cadre de la décision D-2013-191 (page 35). Dans les circonstances, Gazifère est confiante de l'avenir de ce programme.

4.0 BUDGET

Pour l'ensemble des programmes offerts dans le cadre du PGEÉ 2013 (Total programmes), le budget d'aides financières affiche un dépassement de 94 %. Une situation qui s'explique par le dépassement des objectifs de participation de plusieurs programmes, mais également par le versement d'aides financières dont les montants ont été supérieurs à ceux utilisés aux fins des cas-type de Gazifère.

C'est le cas notamment des programmes **Fenêtres Energy Star**, **Appui aux initiatives**, **Chauffe-eau à condensation** et **Unité de chauffage infrarouge**. Parmi ces quatre programmes, trois seront évalués dans le cadre du PGEÉ 2015-2016 que présentera Gazifère dans la phase 3 du présent dossier. Le distributeur entend saisir cette opportunité pour examiner la nécessité de revoir le montant moyen d'aide financière défini dans ces cas-types. Pour sa part, le volet *Optimisation énergétique* du programme **Appui aux initiatives** a déjà fait l'objet d'une évaluation dont la Régie a pris acte dans sa décision D-2011-186. Pour l'instant, Gazifère n'entend pas revoir le montant moyen d'aide financière défini dans ce cas-type.

Le budget destiné à la gestion, la communication et l'évaluation, soit le tronc commun, a été utilisé à 96 %.

Dans son ensemble, l'enveloppe budgétaire accordée à Gazifère pour le PGEÉ 2013 affiche un dépassement de 37 %. Malgré ce dépassement budgétaire, le ratio \$/m³ économisé s'est amélioré passant de 1,39 \$/m³ à 1,07 \$/m³. Le montant de 464 641 \$ utilisé par Gazifère est composé d'un montant de 277 670 \$ en aide financière (59,8 %) et de 186 971 \$ pour tous les autres frais inhérents à sa réalisation (40,2 %). De l'avis de Gazifère, il s'agit d'un gage d'efficacité et de saine gestion qui confirme la rentabilité globale des efforts qu'elle investit en efficacité énergétique. Un constat qui sera bonifié au cours des années à venir avec l'introduction d'un PGEÉ élaboré pour une période de deux ans.